

▶ **Après la classe de :**

- ▶ Terminale CAP

▶ **Choix :**

- ▶ Poursuite d'étude en 1^{ère} professionnelle
- ▶ Poursuite d'étude en 1^{ère} technologique
- ▶ Autres poursuites d'études
- ▶ Redoublement (en cas d'échec à l'examen du CAP)
- ▶ Vie active

▶ **Document utilisé :**

- ▶ pour 1^{ère} professionnelle : dossier intitulé « Poursuite d'études post CAP»
- ▶ pour 1^{ère} technologique : dossier passerelle de la voie professionnelle vers la voie technologique

▶ **Décision :**

- ▶ Famille

▶ **Remarques :**

Pour la poursuite d'études, il est demandé un avis du chef d'établissement d'origine qui intervient dans le barème pour l'affectation.